

AVIS ET CONCLUSIONS

V-A LES HAIES PROTEGEES INEXISTANTES OU A REVOIR

Ce sujet a constitué avec les Espaces Boisés Classés (EBC) l'essentiel des échanges avec les 19 agriculteurs quasi tous présents simultanément. Cette échange a eu lieu dans la salle de permanence qui est aussi la salle du conseil municipal.

Les agriculteurs ont fait remarquer :

- Un certain nombre de haies protégées inscrites sur les plans n'existent plus, souvent depuis plusieurs années
- Des haies protégées répertoriées posent des problèmes d'exploitation. Il convient d'apporter des modifications
- Comment ont été répertoriées ces haies protégées ?
- Que se passe-t-il lorsqu'il faut modifier ces haies protégées ?
- Que se passe-t-il lors d'échanges de parcelles ?
- Les propriétaires ont-ils été informés ?
- Il faut partir de l'état actuel des haies

Intervention du représentant de la chambre d'agriculture M. Jean Baptiste MASSARD

- La commune de Meillac est une des deux communes du département ayant le plus d'agriculteurs (*NDLR M. Le Maire fait part de 29 agriculteurs ayant leur siège d'exploitation sur la commune, 3 à 4 leur siège d'exploitation sur une autre commune*)
- Cette commune a un environnement bocager unique et exceptionnel
- Sur le sujet des haies protégées, le dialogue et la concertation avec les agriculteurs sont indispensables
- Suggestion de créer une commission paritaire
 - qui traite les demandes de modifications
 - qui détermine les alternatives compensatoires
- Suggestion de regarder en même temps les petits EBC posant problème
- Suggestion d'intégrer dans le règlement les modalités de modification des haies protégées pour des raisons d'exploitation agricole
- Dans la logique ERC (Eviter, Réduire, Compenser), l'aspect Compenser ne lui paraît pas approprié pour les haies. Il faut tenir des comptes des fonctions à assurer (protection et alimentation de nappes), des possibilités physiques... Un autre terme serait à trouver comme Recréer

Intervention du maître d'ouvrage, le Maire M. Georges DUMAS

- La commune de Meillac a un environnement bocager, paysager exceptionnel qu'il convient de préserver et de valoriser. C'est un facteur très appréciable pour un tourisme vert qui se développera inéluctablement et sera bénéfique pour le monde agricole
- Face à toute suppression concernant cet aspect, il faut recréer une équivalence
- Le maître d'ouvrage souhaite aussi une concertation sur ce sujet

AVIS ET CONCLUSIONS

- Le maître d'ouvrage est d'accord pour créer une commission paritaire associant les agriculteurs qui sur place analysera la situation, les demandes de suppression & modification de haie, les alternatives à mettre en place, regardera en même temps les quelques petits EBC posant problème, établira un procès-verbal.
- Le maître d'ouvrage est d'accord pour intégrer dans le règlement les modalités de modification des haies protégées pour des raisons d'exploitation agricole.
- La commission du PLU intégrera les éléments résultant des procès-verbaux de la commission

Commentaires du commissaire enquêteur

L'activité agricole est particulièrement importante sur la commune de MEILLAC :

Le rapport de présentation indique P61 et P 67 qu'en 2012 :

- *Surface Agricole Utile (SAU) en 2012 : 2825 ha*
- *42 exploitations agricoles en 2010*
- *27 sièges d'exploitation sur la commune (date du recensement non précisé)*
- *3 ou 4 exploitants ayant leur siège d'exploitation sur une autre commune.*

L'aspect réglementaire relatif aux haies protégées et Espaces boisés classés a fait l'objet d'éléments d'éclairage développés dans le document RAPPORT D'ENQUÊTE et d'échanges étoffés avec les agriculteurs.

Observation écrite lors de la permanence du 27 mars par un agriculteur « GAEC de la Pelterie La Pelterie »



« demande que la commission passe pour des haies qui n'existent plus »

Commentaire du commissaire enquêteur

Les extraits de carte localisent les fermes, les lieux-dits indiqués (ici la Pelterie) mais ne préjuge pas de la localisation des parcelles exploitées et des haies protégées associées.

Observation écrite lors de la permanence du 27 mars par un agriculteur

EARL COTARD LE HIL

« problème de haies qui n'existent plus »



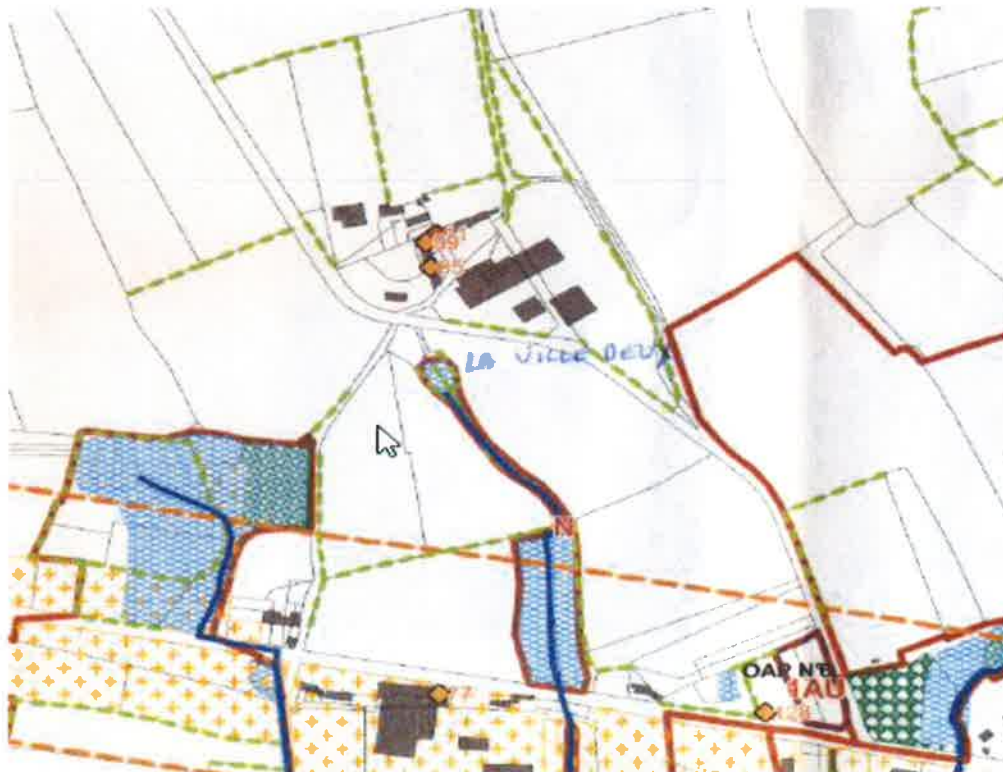
Le Hil

Observation écrite de M. Claude ELLUARD LA VILLE DEUX

« Problème d'un talus enlevé depuis 2 ans suite à la plantation ??? (NDLR non lisible) et pommier (NDLR ?) abattus. Je n'étais pas au courant qu'ils étaient classés »



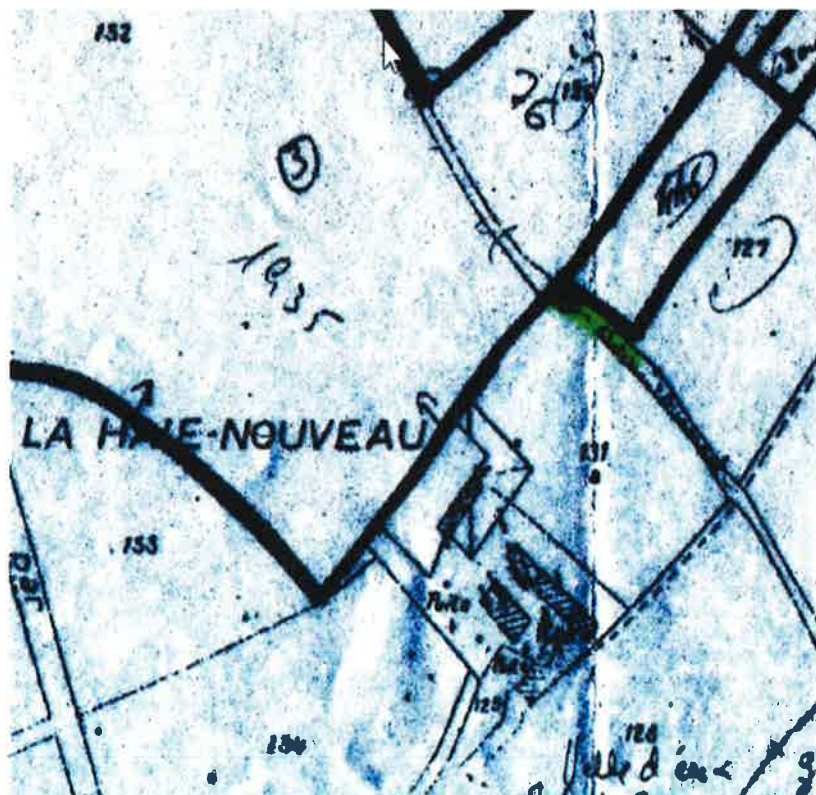
Observation écrite EARL de LANGOTTIERE lors de la permanence du 27 mars



« *Souhaite que la Commission passe pour les haies qui n'existent plus.* »

Observation écrite de M. BLAIRE MACE Tréheux Combourg lors de la permanence du 27 mars

« *Merci de revoir notre dossier secteur E parcelle 446. La haie indiquée sur le PLU parcelle 446 n'existe pas (voir fluo sur le plan)* »



Observation écrite GAEC LOHIER Le BOIS SALMON Meillac

Plusieurs haies non existantes mais signalées sur le plan. Merci de revoir le problème

Observation écrite EARL PEUVREL Michaël le BOIS SALMON Meillac

Revoir certaines haies comme certains cours d'eau

Plan page suivante.



Le Bois SALMON

M. Jean-Marie TREMORIN La Prévostière. Echanges lors de la permanence du 18 mars, courrier C1 en date du 24 mars 2017, reçu en main propre lors de la permanence du 27 mars 2017

« J'ai constaté que le référencement des éléments bocagers, au titre de la Loi Paysage sur le règlement graphique, comporte plusieurs erreurs. Pour mon parcellaire, vous trouverez en copie de ce courrier mes corrections, reportées sur différents extraits du règlement graphique. »

Commentaire du commissaire enquêteur

Le courrier n'est pas explicite. Les corrections me paraissent être la suppression du statut haie protégée. Ceci est exprimé dans la suite sous l'expression statut à revoir.



9/6

Yves Hubert GUENIOT
Commissaire enquêteur

PLANCHE 1

Planche NO



9/4

Yves Hubert GUENIOT
Commissaire enquêteur

DEANCHEZ



Planche NE

5/6

Yves Hubert GUENIOT
Commissaire Enquêteur

PLANCHE 3

AVIS ET CONCLUSIONS

Sur la PLANCHE 1 (page 59) M. Jean Marie TREMORIN a identifié sur le plan 4 sections de haies protégées à revoir & supprimer.

Sur la PLANCHE 2 (page 60) M. Jean Marie TREMORIN a identifié sur le plan 2 sections de haies protégées à revoir & supprimer.

Sur la PLANCHE 3 (page 61) M. Jean Marie TREMORIN a identifié sur le plan 3 sections de haies protégées à revoir & supprimer.

Sur la PLANCHE 4 (page 66) M. Jean Marie TREMORIN a identifié sur le plan 6 sections de haies protégées à revoir & supprimer.

M. Jean Yves TREMORIN demande à revoir & supprimer 15 sections de haies protégées.

Avis du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage dans son mémoire en réponse indique :

« La commune valide le compte-rendu établi par le commissaire enquêteur.

(NDLR il s'agit des échanges sur les haies protégées et les Espaces Boisés Classés avec les 19 agriculteurs & le Maire et des conclusions lors de la dernière permanence.)

L'inventaire du bocage sera actualisé sur les secteurs visés dans le cadre de l'enquête publique.

Une commission bocage sera mise en place pour assurer l'instruction des déclarations préalables et assurer une analyse au cas par cas. » Ce dernier sujet concerne le sujet des haies protégées et des EBC après approbation du PLU.

Les suites définies par le maître d'ouvrage sont judicieuses et adéquates. Je les recommanderai en conclusion.

V-B Espaces Boisés Classés (EBC) à revoir

La commune de Meillac n'étant pas une commune littoral, le dossier EBC n'a pas été soumis pour avis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

Monsieur Claude Mornais (permanence du 18 mars) :

- Demande la suppression du classement en EBC sur 3 parcelles 660, 662, 663
- Propose en contrepartie
 - o De densifier en plantation la parcelle 658
 - o De planter le talus entre les parcelles 650 et 659
 - o De planter une bande le long de la voie communale n° 13 et de la RD n° 81 sur les parcelles 661,669 – 670 sur une longueur d'au moins 250m (cf schéma ci-dessous). Ceci permettrait notamment de protéger la zone humide connexe. Cette compensation est à voir avec le voisinage (M. Lebret)

Voir plans page suivante